



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

LETTRE OUVERTE AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ DE PONT DE CLAIX

Suite aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail en date du 16 avril 2020 et du Comité Technique Paritaire du 20 avril 2020 :

Notre collectivité n'applique pas l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique au titre de la période d'urgence sanitaire et **nous nous en félicitons !**

Donc aucun agent n'est obligé de poser de jours de congés ou d'aménagement de temps de travail durant la période de confinement, possibilité de mettre ses jours de congés 2019 sur son Compte Épargne Temps, possibilité de reporter ses congés posés durant le confinement

Prochainement au sein des Comités Techniques Paritaires à venir, doivent être traité la question des primes aux agents particulièrement sollicités durant cette crise sanitaire.

Nous tenons à vous rappeler le positionnement national de la CGT à ce sujet :

« Des primes vont donc être versées pour reconnaître l'engagement des agents, plafonnées selon les cas à 500, 1000 ou 1500 euros.

Ce dispositif appelle plusieurs objections car, s'il ne s'agit évidemment pas de prétendre que ces sommes sont négligeables ou à rejeter, il est loin de constituer la réponse adéquate et il va susciter des inégalités inadmissibles.

D'abord, nous tenons à rappeler que, pour nous, la priorité absolue reste la santé des personnels et celle de leurs proches. Or, des primes, même majorées, n'empêchent pas de tomber malade.

Ensuite, de très nombreux agent.e.s – vraisemblablement une majorité – seront exclus de ce dispositif. Pour celles et ceux qui la percevront, des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires. Cela ne va pas manquer de se traduire par des pratiques arbitraires, générant des clivages, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle.

Enfin, les femmes, notoirement discriminées dans le versement des primes, risquent fort de l'être une fois de plus, notamment parce que ce sont elles très majoritairement qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales affirment de nouveau que l'urgence est à l'ouverture d'une véritable négociation salariale. Celle-ci, qui doit intervenir au plus tard dans le mois de juin, doit porter sur le dégel sans délai du point d'indice et des mesures générales actées dans le budget 2021. Seules de telles mesures pérennes et transversales sont de nature à apporter la juste reconnaissance salariale de l'engagement et des qualifications des personnels. »

Nous alignerons donc sur ce positionnement mais restons bien évidemment à l'écoute de tous les agents et de leurs remarques et propositions.

De plus, au vu de l'analyse de l'ordre des médecins, de la pénurie de matériel de protection, de l'impossibilité de respecter les gestes barrières pour les tout-petits, des difficultés de mise en place pour tous les âges dans un contexte scolaire et de petite enfance, de l'organisation que cela demandera pour la restauration scolaire et de l'impossibilité aujourd'hui de tester tous les personnels et les enfants accueillis, nous demandons à notre Maire et employeur Christophe FERRARI, de surseoir à la réouverture des écoles le 11 mai 2020 ainsi que pour les structures de petite enfance.

Enfin nous aurons une vigilance particulière afin que le télétravail ne devienne pas une norme.

La CGT des Territoriaux de Pont de Claix

21, Av. du Maquis de l'Oisans, 38800 PONT DE CLAIX

Tél : 04 76 04 96 60

Mail : cgt@ville-pontdeclaix.fr
